



HAL
open science

Droit médical et de la santé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. Droit médical et de la santé. 2013, Université Paris 8 - Vincennes - Saint-Denis. hceres-02032596

HAL Id: hceres-02032596

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02032596>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Evaluation de l'AERES sur l'unité :
Droit Médical et de la Santé
DMS
sous tutelle des
établissements et organismes :
Université Paris 8 – Vincennes Saint-Denis



Février 2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glaudes



Notation

À l'issue des visites de la campagne d'évaluation 2012-2013, les présidents des comités d'experts, réunis par groupes disciplinaires, ont procédé à la notation des unités de recherche relevant de leur groupe (et, le cas échéant, des équipes internes de ces unités). Cette notation (A+, A, B, C) a porté sur chacun des six critères définis par l'AERES.

NN (non noté) associé à un critère indique que celui-ci est sans objet pour le cas particulier de cette unité ou de cette équipe.

- Critère 1 - C1 : Production et qualité scientifiques ;
- Critère 2 - C2 : Rayonnement et attractivité académique ;
- Critère 3 - C3 : Interaction avec l'environnement social, économique et culturel ;
- Critère 4 - C4 : Organisation et vie de l'unité (ou de l'équipe) ;
- Critère 5 - C5 : Implication dans la formation par la recherche ;
- Critère 6 - C6 : Stratégie et projet à cinq ans.

Dans le cadre de cette notation, l'unité de recherche concernée par ce rapport a obtenu les notes suivantes :

- Notation de l'unité : **Droit Médical et de la Santé**

C1	C2	C3	C4	C5	C6
A	A	A+	B	A	B



Rapport d'évaluation

Nom de l'unité :	Droit médical et de la santé
Acronyme de l'unité :	DMS
Label demandé :	EA
N° actuel :	1581
Nom du directeur (2012-2013) :	M ^{me} Hélène GAUMONT-PRAT
Nom du porteur de projet (2014-2018) :	M ^{me} Hélène GAUMONT-PRAT

Membres du comité d'experts

Président : M^{me} Sylvie CAUDAL, Université Lyon 3

Experts :

- M. Jean-Pierre ALLINNE, Université de Pau et des pays de l'Adour
- M^{me} Gwendoline LARDEUX, Université Aix-Marseille (représentante du CNU)
- M^{me} Isabelle POIROT-MAZERES, Université Toulouse 1 Capitole

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Louis-Augustin BARRIERE

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Mario BARRA-JOVER, Université Paris 8



1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Le Laboratoire Droit médical et de la santé a été créé en 2000 par le professeur Pierre LUNEL qui fut son premier directeur. M^{me} Hélène GAUMONT-PRAT lui a succédé en 2007. Depuis son origine, il regroupe des enseignants-chercheurs rattachés aux différentes sections de droit du CNU auxquels sont venus s'associer des médecins, des scientifiques et des philosophes.

Il est situé dans les locaux de l'Université Paris 8, salle D 319 au 2, rue de la Liberté à Saint Denis.

Équipe de Direction

L'équipe de direction est constituée par un directeur. Trois axes thématiques sont distingués, chacun d'eux étant animé par un professeur spécialiste de ce domaine.

Nomenclature AERES

SHS2_1Droit

Effectifs de l'unité :

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014	2014-2018 Nombre de produisants du projet
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	18	18	18
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés, autres universités mais à titre principal	/	/	/
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	/	/	/
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	3	3	3
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)	/	/	/
N6 : Autres personnels contractuels (assistante du laboratoire) (n'ayant pas d'obligation de recherche)	0,33	0,33	/
TOTAL N1 à N6	21,33	21,33	21

Taux de producteurs	100%
---------------------	-------------



Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014
Doctorants	82	
Thèses soutenues	28	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	0	
Nombre d'HDR soutenues	2	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	21	21



2 • Appréciation sur l'unité

Points forts et possibilités liées au contexte

Il faut souligner :

- la très grande qualité scientifique des travaux de l'équipe, recherches nombreuses et diversifiées,
- la notoriété de certains membres de l'unité,
- l'arrivée récente de professeurs sur des créneaux disciplinaires de nature à enrichir les thématiques de la santé,
- la transdisciplinarité,
- une bonne politique de diffusion de la recherche,
- des relations intenses et soutenues avec des partenaires institutionnels prestigieux du monde de la recherche, comme des milieux professionnels,
- des liens importants avec des revues et des maisons d'édition grâce notamment à des chroniques et à la publication régulière d'ouvrages,
- une volonté d'intégrer les doctorants.

Points à améliorer et risques liés au contexte

Il faut relever :

- une personnalisation marquée avec assez grande disparité dans la production scientifique des membres de l'unité,
- une multidisciplinarité tendant à l'éclectisme,
- un caractère informel de la définition des orientations stratégiques,
- une insuffisance des recherches communes.

Recommandations

Il faudrait :

- renforcer l'homogénéité de l'équipe,
- augmenter le nombre de thèses à vocation universitaire même si un effort a été fait en ce sens depuis la précédente évaluation,
- renforcer les moyens financiers et humains nécessaires pour permettre de développer les recherches sur appels/programme, soit à titre de participation, soit en qualité de pilote.



3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

Le Laboratoire Droit médical et de la Santé (DMS) fait état d'une activité de recherche régulière et soutenue (la liste des publications et contributions orales compte 691 références), de la rédaction d'ouvrages ou d'articles à la participation à des colloques et congrès. Les publications individuelles sont nombreuses et d'un niveau scientifique incontestable, couvrant de multiples champs disciplinaires même si plusieurs d'entre elles ne sont que des rééditions d'ouvrages, des directions de mélanges ou des chroniques de jurisprudence dans des revues bien identifiées et supports de prédilection du laboratoire. Le laboratoire présente aussi un grand nombre d'ouvrages et manuels à vocation pédagogique et/ou à destination des praticiens.

L'ouverture internationale est réelle et se traduit notamment par des publications en anglais dans des revues françaises ou étrangères et des interventions dans des manifestations organisées à l'étranger.

Si le Laboratoire affiche sa vocation « d'étudier de façon comparative, pluridisciplinaire et transdisciplinaire tous les aspects liés au droit et à l'économie de la santé », l'ensemble laisse cependant un sentiment d'éclectisme, tant par la diversité des profils des membres et de leurs recherches, juristes certes, mais aussi praticiens hospitaliers (PU-PH), que par les thèmes abordés (du droit médical stricto sensu jusqu'au droit monétaire et financier). Certaines recherches et contributions ne s'inscrivent ainsi que de manière un peu forcée dans les axes du laboratoire, par leur objet (articles de médecine ou d'odontologie...) ou leur domaine (procédure civile, institutions politiques et administratives, droit des transports, pédagogie...). Cependant la tendance à l'hétérogénéité, qui s'explique à la fois sans doute par l'histoire du laboratoire, l'existence de seulement deux laboratoires de droit au sein de l'Université Paris 8 et le souci de l'unité d'associer des professionnels à ses activités, est compensée en partie désormais par un resserrement des axes (de cinq à trois), et la volonté de ses responsables de mener des recherches sur des thèmes communs.

Si les thématiques ne sont pas novatrices, certaines d'entre elles concernent des problématiques très actuelles et sources de questionnements pour les juristes, relatives aux transformations sociétales liées aux technosciences, comme les neurosciences ou les liens santé-environnement.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

De nombreux et importants colloques ont été organisés ces dernières années, à un rythme soutenu, sur des sujets d'actualité, et -signe de dynamisme et de visibilité académique- souvent en association et/ou « délocalisés » (Institut de France, Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI), Cour de cassation, Conseil supérieur du Notariat). Les actes ont été systématiquement publiés dans des collections et maisons d'édition reconnues.

Le laboratoire, en effet, par l'intermédiaire de certains de ses membres, a noué de multiples relations avec de prestigieuses institutions et sociétés savantes comme avec les milieux professionnels, ce qui lui a permis de financer ces différentes manifestations, compensant des ressources financières propres limitées.

Au-delà même de la forte notoriété et des missions importantes assumées par sa directrice -Comité consultatif national d'éthique (CCNE), CE, UNESCO entre autres-, régulièrement sollicitée pour ses avis et expertises (Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, AERES...), plusieurs de ses membres ont également été auditionnés ou sont intervenus en qualité d'experts. Cette forte reconnaissance individuelle ne s'accompagne toutefois pas d'un véritable rayonnement collectif. Là encore, réserve faite des colloques au sein de chaque axe, on ne relève que peu de recherches vraiment communes, peu de participation à des projets collaboratifs avec d'autres laboratoires ou universités, au plan national comme international, et quasiment pas d'invitations à des colloques nationaux ou internationaux, si l'on excepte les contributions des professionnels associés, notamment au titre de leur activité médicale. A cet égard, si la présentation mentionne les liens avec différentes universités étrangères, rien dans le dossier ne permet d'en apprécier les modalités.

Alors que c'était là l'une des remarques formulées précédemment par l'AERES, le laboratoire malgré les compétences de ses membres et l'importance de ses réseaux n'a encore ni répondu à des appels à projet ni monté des projets, type ANR ou projets européens, en tant que leader. Sont évoquées de simples participations ponctuelles et très personnelles à des projets portés par d'autres laboratoires (Université de Franche-Comté, programme Lascaux, programme Contrat et environnement).



Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

L'unité a développé un réseau très dense de relations de travail et de recherches avec divers organismes en phase avec ses thématiques ce qui lui donne une excellente visibilité tant sur le plan scientifique que professionnel, auprès de la communauté universitaire comme auprès des pouvoirs publics (expertises sollicitées souvent) : relations et collaborations suivies avec l'Institut de France, l'Académie des sciences morales et politiques, Académie des sciences, la Cour de cassation et le Conseil d'Etat, le Comité consultatif national d'éthique (CCNE), l'INSERM, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) et divers Centres hospitaliers universitaires (CHU) notamment.

Le laboratoire entretient enfin des liens avec des partenaires locaux, mais aussi des correspondants internationaux (avec l'Académie Nobel). Là aussi, l'implication forte de certains de ses membres porte l'ensemble de l'unité, des enseignants-chercheurs aux doctorants.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

Quoiqu'améliorée, la structuration autour des trois axes devrait progressivement être affinée. S'il est difficile de rassembler autant de spécialités juridiques autour de trois thématiques uniques, et s'il est important aussi de laisser chacun libre de ses recherches, la cohérence de chaque axe comme la définition de projets communs paraissent perfectibles. Pour l'instant, l'intense activité de recherche individuelle ne saurait masquer l'impression dominante d'éclectisme que donne aussi le rapprochement un peu forcé de certaines logiques (économie et bioéthique dans l'axe 2, droit de la recherche, théorie du droit, droit de la médecine, santé au travail, droit des assurances dans l'axe 1, droit de l'environnement et histoire de la santé et de la médecine dans l'axe 3). L'association de professionnels semble aussi avoir eu peu d'incidence sur la mise en place de projets réellement communs, juxtaposition là encore de compétences, comme en témoigne très explicitement la présentation des publications et l'absence de réponses à appels à projet.

En revanche, certaines lignes de force soutiennent la cohérence des axes : la participation de plusieurs membres aux chroniques de jurisprudence au journal les Petites affiches, portée par la directrice, l'organisation de séminaires pour les doctorants, l'investissement dans les colloques organisés par le laboratoire.

Au-delà, la vie de l'unité reste elliptique, en raison sans doute d'un manque de locaux de nature à favoriser les rencontres et échanges. La détermination des orientations stratégiques de la politique scientifique semble se faire au coup par coup, de manière informelle, plus à partir des relations interpersonnelles que de rencontres organisées et dédiées. La place exacte des doctorants à ce niveau est difficilement appréciable. En outre, on trouve peu de contrats financés, et étonnamment, peu de contrats CIFRE, dans le cadre d'un laboratoire ayant des contacts très denses sur le monde professionnel.

Enfin, l'affichage des profils de ses membres comme des programmes de recherche devrait être amélioré, ce qui devrait être le cas lorsque le site web sera finalisé. L'investissement de chacun à l'actualisation de son contenu devrait renforcer les relations internes.

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Le laboratoire Droit médical et de la santé -dont les doctorants ressortissent à l'Ecole doctorale Sciences sociales (ED 401)- fait état de 28 thèses soutenues depuis 2007, 56 sont en cours, trois professeurs en concentrant la direction, manifestation réitérée de la forte personnalisation caractéristique du laboratoire. Il s'agit de surcroît dans leur quasi-totalité de thèses « professionnelles », une infime partie des doctorants se destinant à la profession d'universitaire. A cet égard, la remarque formulée lors de la précédente évaluation portant sur le décalage entre le nombre de thèses et celui des HDR ne peut qu'être renouvelée, même si elle doit aussi être nuancée par le contexte et le champ disciplinaire principalement couvert (droit médical).

Les doctorants -au moins ceux que le comité a pu rencontrer- sont associés aux recherches de l'équipe, sont incités fortement à publier, et les responsables leur assurent l'accès à certaines revues au travers de la participation à des chroniques régulières. Sont également organisés des séminaires, échanges animés par les membres de l'équipe et auxquels participent experts et personnalités du monde de la recherche (CCNE, CNRS, INRA, Collège de France...). Les doctorants contribuent aussi à l'organisation des colloques.



De façon très pertinente, les responsables d'axes le sont aussi des Master 2 adossés au laboratoire. Chacun de ces Masters (master recherche Droit médical, master professionnel Droit des établissements de santé et master professionnel Propriété industrielle et industries de santé auxquels il faut ajouter le master droit des affaires) s'inscrit clairement dans les thématiques retenues, ce qui garantit le continuum vers le doctorat, assure la visibilité des parcours et des spécialités, gage de cohérence pour l'avenir. En effet pour l'instant, le Master recherche Droit médical, comme précédemment relevé, ne peut être considéré comme un vivier de futurs chercheurs, la quasi-totalité des docteurs rejoignant le monde professionnel.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Si la structuration en trois axes a permis de dynamiser les perspectives de recherches communes, elle se doit d'être mieux soutenue par la définition d'un projet qui soit réellement de nature à fédérer les différentes thématiques. Le choix d'un programme blanc ANR sur la lutte contre la contrefaçon de médicament est une initiative intéressante, sur un sujet peu novateur mais d'actualité, de nature à rassembler les énergies et les compétences. Il est toutefois trop peu argumenté, de fait repoussé dans son lancement à 2014. Surtout, à ce stade, il semble manquer des dimensions les plus intéressantes, celle de l'économie (des relations devraient être nouées avec un laboratoire d'économie), de la sociologie (pour mener des enquêtes), et pour les juristes, du droit de l'UE et du droit comparé. Le projet Médicaments génériques associe de façon pertinente le Laboratoire Droit médical au LAPPS, les modalités de cette association, comme son calendrier et ses « livrables » ne sont toutefois pas très explicites (impression là encore d'une simple juxtaposition droit/psychologie)...

Les autres projets sont moins fédérateurs. L'axe 1 porte un projet très intéressant, sans être là encore novateur, avec des moyens importants. Mais l'approche comme la présentation sont peu claires. Certaines des thématiques les plus passionnantes du droit de la recherche semblent absentes de la réflexion qu'il s'agisse de la transgression, des statuts à construire -comme celui de lanceur d'alerte- ou à parfaire -comme celui des conflits d'intérêts- ou enfin des liens recherche-financement ou des nouvelles régulations qu'imposent les recherches sur les « biens communs » (par ex. statut et régime des collections biologiques). Surtout, à ce projet « collectif », peu de membres du laboratoire semblent pour l'instant associés.

Enfin, l'axe 3 ne présente que des réalisations et un embryon de projet. Plusieurs facteurs à cela sans doute : le caractère récent de la création de cet axe, de l'arrivée de sa responsable, la spécialité environnement de celle-ci, son rapprochement un peu forcé avec l'histoire et le droit humanitaire. Pour autant, c'est ici que nous trouvons les perspectives les plus prometteuses : dans les relations nouées avec le laboratoire Forces du droit, dans les réflexions autour des « biens communs », dans les recherches autour de l'environnement et de la santé.

De façon générale, le laboratoire rassemble de multiples compétences, des personnalités dotées d'une forte notoriété, et dispose de réseaux importants, sur le plan académiques et professionnels. Il a aussi bénéficié récemment de recrutements porteurs. Sa participation plus systématique à des appels à projet, le pilotage de programmes de recherches communes, dans le sens de l'évolution entamée, devraient lui assurer de nouvelles opportunités et des financements, notamment pour des contrats post-doc ou des vacations, tout ceci devant créer de réelles synergies en son sein.



4 • Déroulement de la visite

Date de la visite :

Début : 19 février 2013 à 8 h 30

Fin : 19 février 2013 à 17 h 00

Lieu de la visite :

Institution : Université Paris 8

Adresse : 2, rue de la Liberté 93200 Saint-Denis

Déroulement ou programme de visite :

Les rencontres avec les membres du l'unité de recherche Droit médical et de la santé se sont déroulées dans le cadre de la visite de deux unités de recherche de l'Université Paris 8 qui ont eu lieu le mardi 19 février 2013.

Après une réunion à huis clos du comité (08 h30-9h15) une première séance (09h15-10h00) a été consacrée à l'audition de M. Mario BARRA-JOVER, vice-Président de l'Université Paris 8, qui a présenté la politique de cet établissement en matière de recherche et la place des unités visitées par le comité dans celle-ci.

Au cours d'une deuxième réunion (10h00-11h30), la directrice du laboratoire droit médical et de la santé, les responsables d'axes ont présenté leur unité de recherche. Un dialogue constructif, sous forme de questions et de réponses, s'est ensuite instauré entre les membres du comité et ceux du laboratoire, nombreux à participer à cette séance.

Une troisième rencontre à huis clos (11h30-12h00) a permis de recueillir les impressions de plusieurs doctorants de l'unité.

Les membres du comité ont ensuite discuté à huis clos sur les échanges de la matinée (12h00-12h30).

La visite s'est poursuivie l'après-midi par la visite du laboratoire forces du droit ; elle a pris fin à 17h00.



5 • Statistiques par domaine : SHS au 10/06/2013

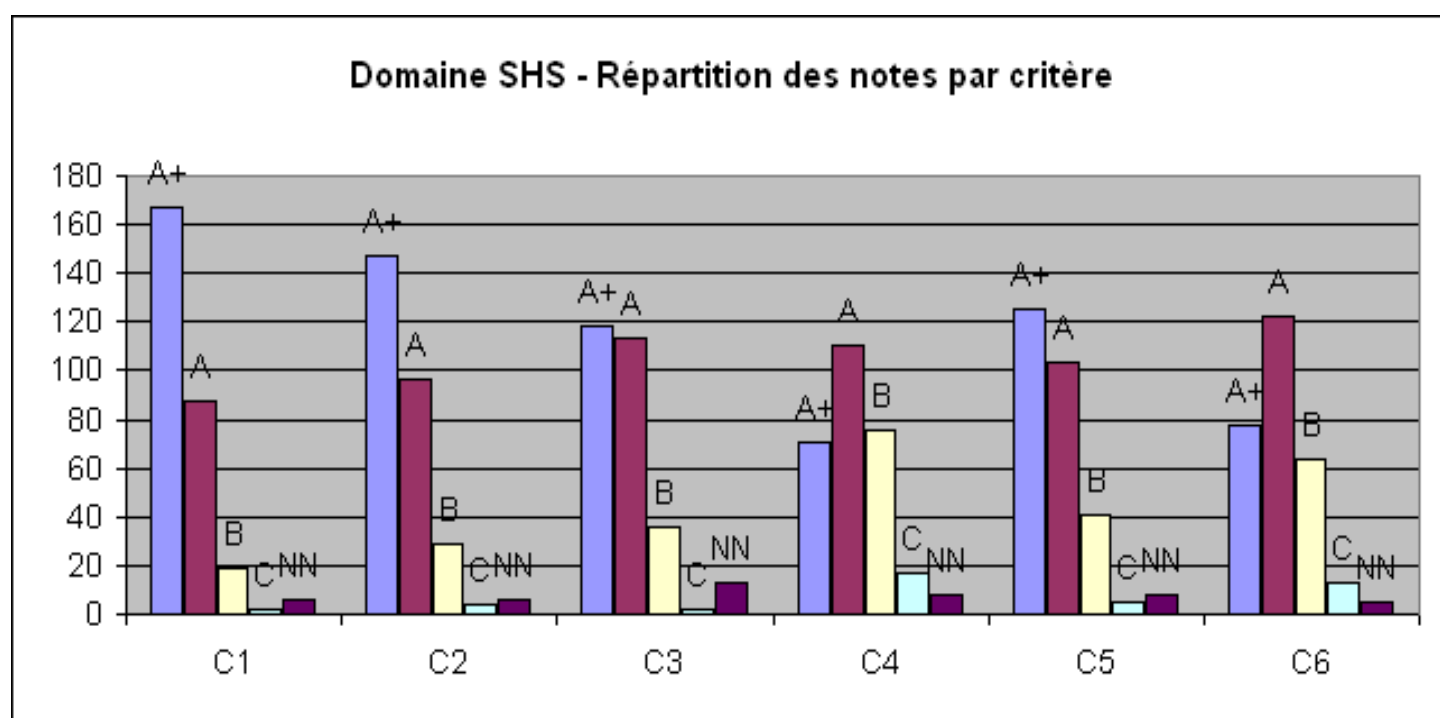
Notes

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	167	147	118	71	125	78
A	88	96	113	110	103	122
B	19	29	36	76	41	64
C	2	4	2	17	5	13
Non Noté	6	6	13	8	8	5

Pourcentages

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	59%	52%	42%	25%	44%	28%
A	31%	34%	40%	39%	37%	43%
B	7%	10%	13%	27%	15%	23%
C	1%	1%	1%	6%	2%	5%
Non Noté	2%	2%	5%	3%	3%	2%

Domaine SHS - Répartition des notes par critère





6 ● Observations générales des tutelles

La présidente de l'université

à

Monsieur Pierre Glaudes
Directeur de la section des
unités de recherche
AERES
20 rue Vivienne
75002 Paris

Danielle TARTAKOWSKY
Présidente de l'université

Saint-Denis, le 6 mai 2013

Objet : Rapport d'évaluation d'unité de recherche n° S2PUR140007069 - DROIT MÉDICAL ET DE LA SANTE - 0931827F -

Monsieur le Directeur,

Nous avons pris connaissance du rapport d'évaluation de l'EA 1581 «Droit médicale et de la santé» et vous en remercions.

L'université entend tirer le meilleur parti des remarques et appréciations contenues dans le rapport d'évaluation et je vous précise qu'aucune remarque particulière n'est formulée par Madame Hélène Gaumont-Prat, directrice de l'unité de recherche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma haute considération.

Danielle Tartakowsky

